



AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, M. Jean-François Guillot, en sa qualité de secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de La Côte-de-Beaupré, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC, le **jeudi 11 novembre 2021 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ¹	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 20 août 2021)*
Luc Castonguay et Karine Genest	Matricule : 5497-01-2458-0-000-0000 Lot : 4210214	14 435,20 \$
Nathalie Grégoire	Matricule : 5596-59-1688-0-000-0000 Lot : 4713125	8 768,59 \$
La Maison de nos ancêtres Inc.	Matricule : 5504-67-0810-0-000-0000 Lot : 5164060	7 210,15 \$
Nancy Arsenault	Matricule : 6098-12-9292-0-000-0000 Lot : 4440511	7 617,67 \$
Stéphane Lachance et Michel Béland	Matricule : 5997-35-1580-0-000-0000 Lot : 4440025	3 519,29 \$
Isabelle Lagacé	Matricule : 5997-66-1043-0-000-0000 Lot : 4440206	5 544,83 \$
Construction JOS CFR Inc.	Matricule : 5997-63-9851-0-000-0000 Lot : 4440138	3 470,98 \$
Gaétan et Jonathan Ferland	Matricule : 5997-54-1172-0-000-0000 Lot : 4639406	7 538,81 \$
Denis Gariépy	Matricule : 6198-25-4348-0-000-0000 Lot : 4440702	4 647,19 \$

Jacques Martin	Matricule : 5601-12-5149-0-000-0000 Lot : 44439392	3 138,05 \$
Stéphan Labrie	Matricule : 5603-2260-0-000-0000 Lot : 4439510	4 112,89 \$
Charles Lainesse	Matricule : 6198-00-4391-0-001-0003 Lots : 4639492, 4639413	6 911,71 \$
André Langlois	Matricule : 5703-15-9786-0-000-0000 Lot : 4439616	16 430,13 \$
Guy Roy	Matricule : 6198-75-5254-0-000-0000 Lot : 4440734	2 658,26 \$
Gaétan Laplante	Matricule : 6001-08-0052-0-000-0000 Lots : 4582868, 4585633	2 992,56 \$
Denis Lacasse	Matricule : 6503-13-8973-0-000-0000 Lot : 4584670	6 026,43 \$
Éric Dubé et Josée Cynthia Collin	Matricule : 7917-78-1318-0-000-0000 Lot : 5153144	8 993,94 \$
Morley Edmund Hallett et Elizabeth Jeanne Merrit	Matricule : 7517-50-2512-00-0000 Lot : 5950290	14 155,22 \$
Mario et Bruno Podorieszsch	Matricule : 7725-03-8421-00-0000 Lot : 6092086	671,16 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montmorency

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même, d'une part, des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement de même que de tout versement de taxes qui serait devenu dû et exigible à ce moment. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de La Côte-de-Beaupré

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

NOTE IMPORTANTE - Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC de La Côte-de-Beaupré. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Fait à Château-Richer, ce 15^e jour du mois de septembre 2021 (1^{er} avis).



Jean-François Guillot
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint
MRC de La Côte-de-Beaupré